

quable tenteraient de regagner un peu du terrain perdu et d'obtenir sinon le retrait total, tout au moins l'abandon partiel des clauses des traités qui leur paraissaient léonines. Ils allaient d'ailleurs avoir l'occasion de rouvrir les négociations à propos de la discussion du tarif commercial dont l'établissement était prévu par les articles 26 et 28 du traité anglais et les articles 9 et 27 du traité français.

A défaut d'autres indices, l'attitude franchement hostile de HOUANG TSOUNG-HAN, le nouveau Gouverneur général des deux Kouang aurait suffi à indiquer quel était l'état d'esprit des fonctionnaires dirigeants. La duplicité du Gouvernement chinois est bien démontrée par un édit par lequel l'Empereur ordonne à un comité secret, à l'insu des autorités du Kouang Toung, de « tout disposer pour forcer les barbares à abandonner leur position et avoue sans rougir qu'il bénira le ciel, s'il réussit, ou qu'il niera toute participation à la guerre si la victoire ne le favorise pas ».

Lord Elgin et le baron Gros étaient depuis plusieurs jours à Chang Haï, lorsqu'ils reçurent du Gouverneur général des Deux Kiang une note leur annonçant que l'empereur avait, par un décret, donné l'ordre aux deux Commissaires impériaux Kouei Liang et Houa Cha-na, auxquels il adjoignait un troisième Commissaire impérial, de se rendre dans le Kiang Sou pour y traiter les questions relatives aux tarifs, de concert avec lui.

Les Commissaires impériaux ne devant arriver à Chang Haï que dans quelques semaines, Lord Elgin se décida à partir pour le Japon où, suivant ses instructions, il devait signer un traité destiné à remplacer celui qui avait été conclu à Nagasaki, le 14 octobre 1854, par Sir James STIRLING.

En effet de nouveaux avantages avaient été récemment obtenus au Japon par les Américains qui, par le traité signé à Kanagawa, le 31 mars 1854, par le Commodore Matthew Calbraith PERRY, avaient ouvert ce pays aux étrangers et venaient d'obtenir par un nouveau traité conclu à Yedo, le 29 juillet 1858, par le Consul général Townsend HARRIS, la permission d'établir un agent diplomatique dans la capitale du Shogoun. La Russie, le 7-19 août, avec le comte